

## **SALLES SOUS L'ÉGLISE** **SALLES DES MOULINS** **LOCAL ABRI**

### **RÈGLEMENT DE LOCATION ET D'UTILISATION**

Le présent règlement fait partie intégrante des conditions de location  
Le Règlement Général pour la location des salles s'applique

1. La location de la salle inclut le mobilier (tables et chaises) qui s'y trouve, la consommation d'électricité et le chauffage.
2. Les salles 2 et 3 sous l'église peuvent être réunies (paroi coulissante) et former un seul grand espace. Le déplacement de la paroi coulissante ne peut être effectué que par le concierge (risques de blocage).  
**Les rideaux d'obscurcissement des parois vitrées, de même que l'écran de projection doivent être manipulés avec douceur.**
3. Chaque salle peut être louée de 8h00 à 23h00.
4. Dans les salles sous l'église, les couloirs et la cour, il ne doit pas y avoir de nuisance sonore :
  - ▶ le samedi de 17h30 à 20h30
  - ▶ le dimanche de 9h00 à 12h00 et de 19h30 à 21h00
  - ▶ en semaine durant les offices religieux à l'église et tous les soirs à partir de 22h00
  - ▶ **il est notamment interdit de jouer au ballon dans les couloirs**
5. Le locataire est tenu de rendre la salle avec le sol balayé, les tables et les chaises propres et remises en place **selon le plan affiché ; matériel de nettoyage derrière la porte descendant aux sous-sol (entre les WC hommes et la buvette).**  
En quittant la salle, le locataire est **responsable d'éteindre toutes les lumières, de fermer les fenêtres et de fermer les portes à clef, y compris celle d'accès au bâtiment.**
6. Un état des lieux est effectué avant et après l'occupation des locaux, d'entente avec le concierge. Il en va de même pour la remise des clés.
7. En cas de location des abris, nous signalons que ces locaux ne dispose pas de possibilités de ventilation /aération compatible avec la situation sanitaire. La responsabilité des occupants est donc engagée.
8. Tarif de location :

Salles 1,2,3,4 – sous l'église Salles 11,12, 13 – ruelle des Moulins 13	Association sociale/culturelle But non lucratif	Manifestation publicitaire ou commerciale
Demi-journée ou soirée	65.00	90.00
Journée ou demi-journée + soirée	95.00	135.00
Salle 3 : Supplément beamer par journée ou demi-journée	50.00	50.00
Local abri – sous l'église	50.00 / par mois	50.00 / par mois